



3 questions à...

Michel Gaillard

président de la Commission particulière du débat public (CPDP)
sur le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon

“
Le débat public concerne
directement 17 millions de
personnes, 15 départements
et 5 régions !”

■ Pourquoi ce débat public et qui concerne-t-il ?

Michel Gaillard. Le propriétaire et gestionnaire du réseau ferré français, Réseau Ferré de France (RFF), propose de construire une nouvelle ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon. Elle doit apporter une réponse à la saturation croissante de la LGV actuelle et, en même temps, relier les villes du centre de la France au réseau ferroviaire à grande vitesse. Le 2 mars 2011, après avoir examiné le dossier soumis par RFF, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public. Cette décision a été motivée par le "caractère d'intérêt national" du projet, sa contribution à l'aménagement du territoire, ses enjeux socio-économiques et ses impacts sur l'environnement.

Cette nouvelle ligne pourrait avoir un impact considérable sur les modes de déplacement et le développement économique et social du centre de la France. A ce titre, le débat public concerne directement 17 millions de personnes, 15 départements et 5 régions !

■ Quel est l'objectif du débat public ?

M. G. Il permettra que tous ceux qui le souhaitent puissent être informés et se faire entendre. La population du territoire où pourrait être réalisée cette LGV est évidemment la première concernée : il est important qu'elle puisse poser des questions, recevoir des réponses, discuter du bien-fondé du projet, des options envisagées, des solutions alternatives, exprimer son accord ou son opposition et, finalement, permettre au maître d'ouvrage d'améliorer son projet.

■ Quel sera l'effet du débat public sur le projet de RFF ?

M. G. A l'issue du débat, la CPDP établira un compte-rendu exhaustif de tout ce qui s'est passé et de tout ce qui s'est dit. Le président de la CNDP en tirera un bilan. Sur ces bases, RFF devra faire connaître les suites qu'il envisage de donner au projet : l'abandonner, ou le poursuivre. Et, dans ce cas, il devra dire comment il y intègre les enseignements du débat public.

Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe EDF, Michel Gaillard a été successivement membre de la Commission particulière du débat public sur le projet de dénivellement et de mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, garant de la concertation sur le prolongement du tramway T1, garant de la concertation sur le prolongement de la ligne 14 du métro à Paris et président de la Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest. Le 2 mars dernier, la Commission nationale du débat public (CNDP) l'a nommé président de la Commission particulière du débat public chargée d'animer le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon.

Sommaire

- **Claude Leroi**, membre de la CPDP :
"Indépendante et neutre, la CPDP n'émet pas d'avis sur le projet" 2 - 3
- **Liliane Pautrot**, membre de la CPDP :
"Comment participer au débat public ?" 4
- **Olivier Klein**, membre de la CPDP :
"La richesse du débat, c'est le public" 5
- Le projet de RFF 4
- **Rémy Pointereau** (sénateur du Cher),
Guy Janvrot (Nature Centre), **André Marcon**
(CRCI Auvergne), **Michel Leboeuf** (SNCF) :
"Ce que nous attendons du débat public." 5
- Les réunions publiques du débat 6
- Les cahiers d'acteurs 6
- La Commission particulière du débat public 7
- Comment s'informer, comment contacter
la CPDP ? 8





“Indépendante et neutre, la CPDP n’émet pas d’avis sur le projet.”

CLAUDE LEROI

membre de la Commission particulière du débat public, ancien membre de la Commission nationale du débat public

Qu’est-ce qu’un débat public ?

Claude Leroi. Jusqu’au milieu des années 90, la possibilité pour le public de débattre de l’opportunité et des caractéristiques des grands projets d’aménagement n’arrivait qu’au moment de l’enquête d’utilité publique, quand les projets étaient déjà “ficelés” et difficiles à modifier ou à remettre en cause.

Le débat public a été instauré par la loi relative à la protection de l’environnement du 2 février 1995, qui prévoit l’organisation de débats ouverts à tous sur les grands projets “pendant la phase de leur élaboration” et la création d’une Commission nationale du débat public (CNDP). Ce texte a été complété par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, puis par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement, qui ont été intégrées au code de l’environnement (art. L 121-1 et suivants).

Pourquoi et comment est-il organisé ?

C. L. La loi stipule que les maîtres d’ouvrage des grands projets d’aménagement et d’infrastructures doivent en saisir la CNDP. Celle-ci “apprécie si un débat public doit être organisé en fonction de l’intérêt national du projet, de son incidence territoriale, des enjeux socio-économiques qui s’y attachent et de ses impacts sur l’environnement ou l’aménagement du territoire”.

Le débat public a lieu très en amont de la réalisation éventuelle du projet et porte sur tous ses aspects, y compris son opportunité. Il est ouvert à tous, afin que toute personne intéressée puisse s’exprimer avant que ne soit prise la décision de réaliser le projet et avant la définition de ses caractéristiques précises.

Quel est le rôle de la CNDP ?

Pourquoi une Commission particulière du débat public (CPDP) ?

C. L. Le code de l’environnement précise que la Commission nationale du débat public, “autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public” à l’élaboration des grands projets, “définit les modalités d’organisation du débat et veille à son bon déroulement”.

Dès lors que la CNDP décide de l’organisation d’un débat public, elle en confie l’animation à une commission particulière (CPDP) dont elle nomme le président et les membres. Ceux-ci ne doivent avoir aucun lien avec le maître d’ouvrage et les acteurs potentiels, ni aucun intérêt sur le devenir du projet. La CPDP est indépendante et neutre ; elle ne donne aucun avis et ne porte pas de jugement sur le fond.

Ancien membre de la CNDP et membre de deux Commissions particulières du débat public, Claude Leroi a fait toute sa carrière dans les domaines de la mobilité, du transport et de la logistique. Il a exercé de nombreuses responsabilités dans les organisations professionnelles du secteur. Elu à la Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris en 1994, il a présidé la CCIIP des Hauts-de-Seine de 2004 à 2010. Il a été, jusqu’à 2011, président de la Commission Transports du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d’Ile-de-France.

Le rôle de la CPDP est de faire en sorte que le public soit le mieux informé possible, qu’il puisse poser des questions et recevoir les réponses, donner son avis, faire des propositions... Tous ces éléments nourriront le compte-rendu du débat public. Le maître d’ouvrage devra s’appuyer sur ce document pour décider de poursuivre ou non son projet et suivant quelles modalités. La CNDP veille à la bonne information du public jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique.



LILIANE PAUTROT

membre de la Commission particulière du débat public

“Comment participer au débat public ?”

Comment le public peut-il s’informer sur le projet et sur le débat public ?

Liliane Pautrot. La commission particulière du débat public diffuse le dossier du maître d’ouvrage (Réseau Ferré de France), qui est le support du débat public, et les études qu’il a réalisées.

Elle publie aussi ses propres documents d’informations sur le débat, comme le *Mode d’emploi du débat public*, ce *Journal du débat public*, un dépliant synthétique distribué dans les lieux publics, des panneaux d’exposition, des affiches... Elle assure régulièrement l’information des médias, pour qu’ils soient des relais vers le grand public. Elle organise enfin le circuit d’un bus itinérant sur tout le territoire du projet, pour aller au devant des personnes concernées par le projet de RFF, leur diffuser les documents du débat et répondre à leurs questions.

Et comment peut-on prendre part au débat public ?

L. P. Le site Internet de la CPDP, www.debatpublic-lgv-pocl.org, contient non seulement toute l’information disponible sur le projet, mais aussi sur les modalités du débat, les dates des réunions et toutes les informations pratiques. Il est actualisé régulièrement. L’ensemble des

Ingénieur de formation, Liliane Pautrot a occupé différents postes au sein d’EDF puis de GDF Suez dans les domaines du développement et de l’exploitation des réseaux de distribution, des ressources humaines et de la logistique. Elle est actuellement secrétaire générale de la Fédération des Cadres Supérieurs de l’Electricité et du Gaz.



“La richesse du débat, c’est le public.”

OLIVIER KLEIN

membre de la Commission particulière du débat public

On évoque souvent les principes sur lesquels doit s'appuyer la CPDP pour animer le débat public : équivalence, transparence, argumentation. Que recouvrent-ils exactement ?

Olivier Klein. L'équivalence, c'est que chacun(e), personnage important ou simple citoyen, dispose de la même possibilité de s'informer et de s'exprimer dans le débat. La transparence, c'est de veiller à ce que toute l'information disponible soit accessible à tous. Enfin, débattre, c'est exposer ses arguments, écouter ceux des autres, et pas seulement dire “oui” ou “non” à un projet. C'est le principe d'argumentation.

Chercheur au Laboratoire d'économie des transports (LET) et enseignant à l'Université de Lyon, Olivier Klein intervient régulièrement sur des thématiques liées au transport, tant auprès d'organismes officiels que d'associations, et a déjà été membre de trois CPDP sur des projets de lignes à grande vitesse (LGV PACA, liaison ferroviaire Bordeaux-Espagne, Interconnexion Sud des LGV)

Comment, concrètement, la CPDP peut-elle les mettre en œuvre ?

O. K. C'est un état d'esprit, un engagement et une attention durant tout le débat pour inciter les acteurs à adopter ces principes. Nous avons commencé en demandant au maître d'ouvrage de mettre en ligne l'ensemble des études préparatoires à son dossier – plusieurs milliers de pages ! Nous avons aussi veillé à ce que ce dossier explique et justifie les options retenues – et en termes clairs et accessibles. Nous expliquons dès à présent à chacun les règles de prises de parole qui s'appliquent à tous. Nous concevons un site web informatif et interactif...

Qu'est-ce qui permettra, en fin de débat, de dire que ces principes ont été respectés et qu'ils ont contribué à la réussite du débat ?

O. K. Un bon indicateur de réussite du débat est la diversité des points de vue et des sensibilités qui se seront exprimés. Un débat monocouleur, sur ces questions complexes, est un débat raté. A plus long terme, cette diversité d'expression est un élément de solidité de la décision – quelle qu'elle soit – qui sera prise par RFF à

l'issue du débat. Enfin, le débat ne sera réussi que si les acteurs s'y impliquent, participent et s'écoutent les uns les autres. En fait, la Commission particulière met en place un cadre qu'elle veut propice à la compréhension des enjeux et au dialogue, mais le contenu du débat, sa richesse, c'est le public qui l'apporte. Participez ! Nous sommes là pour vous y aider. N'hésitez pas à nous solliciter.

documents produits par la CPDP (compte-rendu des réunions, diaporamas de présentation, cahiers d'acteurs, etc.) peuvent y être téléchargés. Le site permet aussi de poser directement des questions à la Commission ou au maître d'ouvrage, et de donner son avis sur le projet. Les réponses seront publiées sur ces mêmes pages et accessibles à tous les visiteurs.

Quel est le rôle des réunions publiques ?

L. P. Les réunions publiques sont des temps forts du débat ; chacun peut s'y informer, poser des questions, recevoir des réponses et donner en public son avis (voir en page 7, la liste des réunions). Elles sont de deux types :

- > des réunions générales, destinées à informer la population du territoire sur le projet et ses effets au niveau local, à répondre à ses questions et à recueillir ses avis ;
- > des réunions thématiques, où seront plus particulièrement traités certains aspects et enjeux du projet (aménagement du territoire, environnement, financement, transports régionaux...).

Ces réunions font l'objet d'un compte-rendu et d'un verbatim intégral, ainsi que d'enregistrements en vidéo, publiés sur le site web du débat public.



Site web, diffusion du dossier du maître d'ouvrage, publications, affiches, presse, réunions publiques... La CPDP met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chacun puisse être informé et s'exprimer.

Quel projet ?

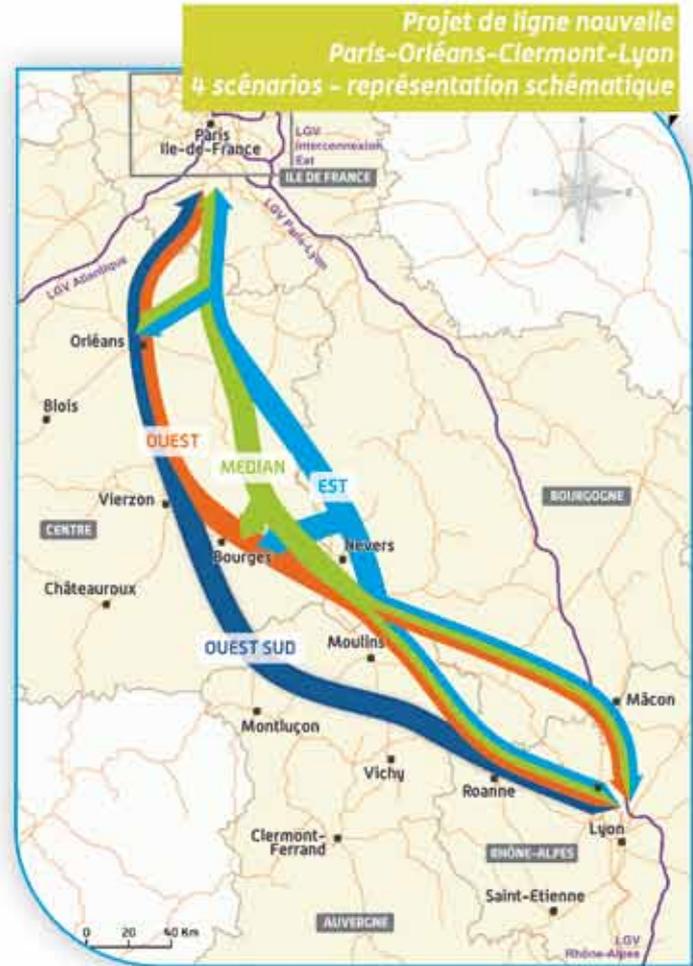
Le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (POCL) consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500 km passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre.

Réseau ferré de France, maître d'ouvrage du projet, présente au public 4 scénarios (Ouest-Sud, Ouest, Médian et Est), deux variantes (Roanne et Mâcon), et 3 options (desserte de Saint-Etienne, gare à Orly, desserte directe de Lyon-Perrache).

Tous les scénarios répondent aux objectifs fixés par l'Etat à RFF :

- assurer, à terme, un temps de parcours entre Paris et Clermont-Ferrand inférieur à deux heures;
- relier Orléans au réseau des trains à grande vitesse ;
- améliorer la desserte de Bourges et des villes du grand centre ;
- constituer un itinéraire pertinent alternatif à l'actuelle LGV Paris - Lyon.

Des objectifs complémentaires issus de la concertation, comme l'amélioration des relations entre Clermont-Ferrand et Lyon permise dans tous les scénarios, ont également été pris en compte dès que la possibilité en était offerte.



Quels bénéfices ?

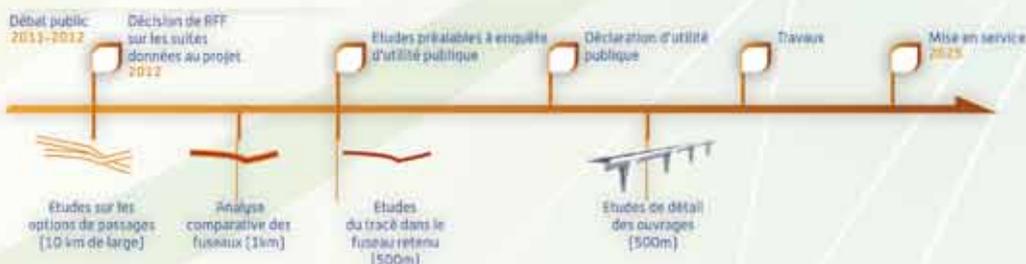
- De meilleurs temps de parcours avec Paris pour toutes les villes concernées par le projet ;
- Des liaisons plus rapides et plus simples entre capitales régionales et villes moyennes ;
- De meilleures relations d'interconnexion entre le centre de la France et le nord en évitant Paris ;
- Une diffusion de la grande vitesse grâce aux correspondances avec les TER ;
- Une amélioration possible du transport ferroviaire du quotidien pour l'Ile-de-France et la région lyonnaise ;
- Un développement de l'intermodalité train-avion grâce à l'accès aux aéroports ;
- Des dessertes transversales Est-Ouest plus rapides ;
- Une réponse aux besoins croissants de mobilité Nord - Sud.

Quel coût ?

Estimations financières en milliards d'euros

	Variante Mâcon	Variante Roanne
Scénario Ouest-Sud		14
Scénario Ouest	12,5	12,9
Scénario Médian	12,2	12,9
Scénario Est	12,6	13,1

Quelles étapes ?



Qu'attendent-ils du débat public ?

Le Journal du débat public a demandé à quatre acteurs directement concernés par le projet de RFF ce qu'ils espéraient du débat public.



■ “Accélérer le projet POCL”

“Les 360 membres de l'association TGV Grand Centre Auvergne – élus, collectivités territoriales et acteurs économiques notamment – n'ont qu'un seul objectif : désenclaver le plus tôt possible le centre de la France grâce à une ligne ferroviaire à grande vitesse.

En tant que sénateur et président de l'association, j'attends du débat public qu'il soit suffisamment approfondi pour qu'une décision de tracé puisse servir de base aux études de RFF dès la mi-2012, et que ce choix soit accepté par tous, reflet de “l'union sacrée” voulue par l'association, condition indispensable pour la réussite de ce projet vital pour les régions du centre de la France. Le succès du débat symbolisera l'envie de chacun

des acteurs de porter ses priorités vers le développement durable de ces régions oubliées et de désenclaver de nouveaux territoires : le Centre, l'Auvergne, le Cher, la Nièvre, l'Indre, la Loire, l'Allier, etc.

Je me réjouis que ce projet soit présenté au débat public avant la trêve des présidentielles, car il n'y a pas un instant à perdre. Si le débat public se passe bien, nous pourrions accélérer le projet POCL et disposer plus rapidement que prévu des fonds alloués par le Grenelle de l'environnement pour le réseau ferré à grande vitesse.”

REMY POINTEREAU
*sénateur du Cher et
président de l'association
TGV Grand Centre Auvergne*

■ “Poser la question de l'opportunité”

“Un débat à ce stade du projet est pour nous avant tout l'occasion de poser la question de son opportunité. Le projet de RFF a pour objectif d'éviter la saturation de la ligne Paris-Lyon et c'est un palliatif à la réponse qui aurait dû être apportée depuis de nombreuses années par les collectivités et l'Etat pour l'aménagement du territoire dans le centre de la France. La région souffre effectivement du manque d'un réseau ferré de qualité. La grande vitesse, qui nécessite un investissement extrêmement coûteux et qui provoque des nuisances environnementales importantes,

ne permet pas la desserte fine des territoires traversés. Est-elle donc la bonne réponse ? La modernisation du réseau classique est primordiale, l'amélioration des voies existantes entre Paris et Toulouse et dans la transversale Nantes-Lyon, en complémentarité avec le fret, sont aussi des solutions pertinentes pour la région Centre et ses habitants. Le débat permettra de répondre à cette question simple : de quoi avons-nous réellement besoin ?”

GUY JANVROT
*président de Nature Centre,
fédération régionale des
associations de protection de
l'environnement du Centre,
vice-président du Conseil
Économique, Social et
Environnemental du Centre*

■ “Démontrer l'opportunité du projet et développer les solutions les plus pertinentes”

“Tout le réseau consulaire se mobilise et doit se mobiliser pour participer au débat public sur le projet Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon, un projet stratégique pour nos économies régionales. En effet, en intégrant les territoires du centre de la France au réseau à grande vitesse français et européen, ce projet ouvrirait le centre de la France sur Paris et Lyon et en ferait la “colonne vertébrale” de notre Hexagone. C'est une opportunité très importante pour nos territoires centraux et leurs entreprises.

Aussi, le débat public doit être l'occasion pour les représentants du monde économique de démontrer l'opportunité de ce projet. Il doit aussi permettre un dialogue sur ses objectifs et les besoins auquel il doit répondre, afin que le maître d'ouvrage puisse ensuite développer les solutions les plus pertinentes au regard des nombreux enjeux du projet.”

ANDRE MARCON
*président de l'Assemblée
des Chambres Françaises
de Commerce et d'Industrie
(ACFCI)*

■ “Informer sur le projet et le réinventer”

“Le débat public est une occasion unique pour écouter et entendre. C'est aussi une opportunité pour expliquer le projet, et peut-être convaincre de son intérêt, en étant le plus pédagogique possible. Cet effort pédagogique est salutaire car il conduit le maître d'ouvrage et ses partenaires à remettre en question leurs idées et à être inventif pour les défendre. C'est la rencontre des points de vue qui est enrichissante dès lors que les intervenants argumentent et ne tiennent pas un discours démagogique ou outré.

Le débat public est passionnant et passionné parce qu'il est le reflet de la diversité des publics concernés par le projet, et qu'il est l'occasion de tirer parti des différences de point de vue et de résoudre certaines contradictions entre les acteurs. J'attends du débat public qu'il informe sur le projet autant qu'il le réinvente par un travail collectif.”

MICHEL LEBGEUF
*directeur Grands projets
et Prospective à la SNCF*

Les cahiers d'acteurs

La CPDP offre aux personnes morales (associations, collectivités territoriales, organisations professionnelles...) la possibilité d'exprimer leurs avis, positions ou propositions concernant le projet, de façon détaillée et illustrée. Edités sur la base d'une maquette commune et diffusés par la CPDP, les cahiers d'acteurs sont mis à la disposition du public sur simple demande au siège de la Commission, lors des réunions et sur le site Internet. Les règles de rédaction de ces cahiers d'acteurs sont disponibles sur le site Internet et sur simple demande auprès de la CPDP. Ces contributions sont libres et volontaires ; leur contenu – qui doit respecter les règles édictées par la CPDP – n'engage que leurs auteurs.



Les 26 réunions publiques du débat, 4 octobre 2011 - 25 janvier 2012

- ▶ La Commission particulière du débat public anime 26 réunions publiques, d'information et d'échanges, ouvertes à tous, sur l'ensemble du territoire concerné par le projet.
 - Les **réunions de proximité** sont, comme toutes les réunions publiques, consacrées à l'information du public et au débat sur le projet mais aussi, plus particulièrement, sur ses effets au niveau local.
 - Les **réunions thématiques** sont, en outre, l'occasion d'informer et de débattre, de manière plus détaillée, sur certains aspects et enjeux du projet (aménagement du territoire, environnement, financement, transports régionaux...).
 - Les **auditions publiques** permettent d'entendre les avis et opinions d'acteurs (élus, associations, responsables économiques...) sur un Thème particulier ou sur l'impact du projet dans un territoire.
- ▶ **Les réunions publiques débuteront à 19h00, les auditions à 18h00.**

04/10	Clermont-Ferrand • Polydome, place du 1 ^{er} mai	▶ Réunion d'ouverture du débat public
05/10	Orléans • Gymnase Olympe de Gouges, 3 rue Edouard Branly	▶ Réunion d'ouverture du débat public
12/10	Vichy • Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville	▶ Réunion de proximité
13/10	Roanne • Salle Fontalon, chemin des Vernes	▶ Réunion de proximité
18/10	Moulins • Salle des Fêtes, 1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny	▶ Réunion de proximité
19/10	Mennecy • Espace Culturel Jean-Jacques Robert, 7 avenue de Villeroy	▶ Réunion de proximité
03/11	Bourges • Salle des Fêtes de la Chancellerie, rue Louise Michel	▶ Réunion de proximité
04/11	Guéret • Espace André Lejeune, avenue René Cassin	▶ Audition publique
08/11	Mâcon • Salle de Champlevert, rue Léo Lagrange	▶ Réunion de proximité
09/11	Nevers • Centre des expositions, boulevard de l'Amiral Jacquinot	▶ Réunion de proximité
15/11	Moulins • Espace Villars, rue du Pont Chinard	▶ Réunion thématique • Quel niveau de grande vitesse ? • Quels impacts sur l'économie du projet LGV POCL et sur le territoire ?
16/11	Châteauroux (Déols) • Salle Multi-Activités de la CAC, rue Eugène Viollet-le-Duc, Déols	▶ Réunion de proximité
23/11	Montluçon • Théâtre Gabrielle Robine, place de la Comédie	▶ Réunion de proximité
24/11	Orléans • Parc des Expositions, 1 rue du Président Robert Schuman	▶ Réunion thématique • L'économie du projet LGV POCL et son financement
30/11	Blois • Maison de la Magie, place du Château	▶ Réunion de proximité
01/12	Villefranche-sur-Saône • Salle de l'Atelier, 150 rue des Jardiniers	▶ Réunion thématique • La LGV POCL et son insertion dans la région lyonnaise
06/12	Vierzon • Centre des Congrès, rue de la Société française	▶ Réunion de proximité
07/12	Clermont-Ferrand • Maison du Peuple, place de la Liberté	▶ Réunion thématique • La LGV POCL et l'aménagement du territoire
13/12	Lyon • Ecole Normale Supérieure, amphithéâtre Descartes, allée d'Italie, 7 ^e	▶ Audition publique • LGV POCL : et le fret ?
14/12	Bourges • Conservatoire de Musique, 34 rue Henri Sellier	▶ Réunion thématique • La LGV POCL et les enjeux environnementaux
11/01	Orly • Centre culturel communal, 1 place Fer à Cheval	▶ Réunion thématique • La LGV POCL et son insertion en Ile-de-France
12/01	Saint-Etienne • Salle Jeanne d'Arc, 16 rue Jean-Claude Tissot	▶ Réunion de proximité
17/01	Nevers • Maison de la Culture, boulevard Pierre de Coubertin	▶ Réunion thématique • La LGV POCL et les transports régionaux
18/01	Lieusaint • IUT de Sénart Lieusaint, 36-37 rue Georges Charpak	▶ Réunion de proximité
24/01	Clermont-Ferrand • Polydome, place du 1 ^{er} mai	▶ Réunion de synthèse
25/01	Orléans • Parc des Expositions, 1 rue du Président Robert Schuman	▶ Réunion de clôture

2011

2012

La Commission particulière du débat public (CPDP)



Nommée le 2 mars 2011 par la Commission nationale du débat public (CNDP), la CPDP anime le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon. Elle est composée de sept membres (de gauche à droite) :

- **Bruno de Trémiolles** est ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe Pechiney. Il préside une association de sauvegarde du patrimoine. Il a été membre de la CPDP sur le projet de prolongement à l'ouest du RER E.
- **Claude Leroi** (voir en page 2)
- **Liliane Pautrot** (voir en page 5)
- **Michel Gaillard**, président de la CPDP (voir en page 1)
- **Marie-Françoise Sévrain** est consultante en environnement, de formation biologiste avec une spécialisation en génie et gestion de l'environnement. Elle a été membre de trois CPDP (liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique, dénivellement et mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, prolongement du RER E à l'ouest). Elle est actuellement vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs (CNCE) et présidente de la Compagnie régionale d'Ile-de-France.
- **Olivier Klein** (voir en page 3).
- **Arlette Dubois-Besnard** est docteur en Mathématiques statistiques et titulaire d'une licence en économie, ses travaux de recherche ont porté sur le transport aérien. Elle a rejoint la Sofres en 1985, puis après 1993 elle a intégré, successivement, la direction de la stratégie de La Poste, l'Autorité de Régulation des Télécoms et la SNCF. Depuis 2006 lui sont confiées des missions de stratégie corporate et de communication

**LETTRE
PRIORITAIRE**

T

20g
Valable jusqu'au
31/01/2012

C P D P
PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POCL
AUTORISATION 87211
75803 PARIS CEDEX 08

Comment s'informer, comment contacter la Commission particulière du débat public?

■ *Grâce à la carte T*
jointe à ce journal du débat public.

■ *Par courrier :*
Commission particulière du débat public sur le projet POCL,
68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

■ *Par téléphone :*
01 53 43 62 67

■ *Par mail :*
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org

■ *Sur le site web :*
www.debatpublic-lgv-pocl.org

Le secrétariat général de la CPDP

Chargé d'assister la Commission particulière du débat public pour la préparation et l'animation du débat, il est composé de **Frédéric Aucher** (secrétaire général), **Emma Bothorel** (secrétaire générale adjointe), **Jennifer Cibot** (chargée de mission) et **Katia Tan-Capion** (assistante).



Recevez gratuitement les documents du débat et posez vos questions.

Je souhaite recevoir la lettre d'information par courriel

Adresse courriel :

Je souhaite avoir une réponse à la question suivante (une question par carte T) :

Je souhaite recevoir les documents du débat

Nom : Prénom :

Voie :

Code postal : Ville :

secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org